

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat. L'honorable James Jerome, Orateur de la Chambre des communes, dit alors:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, dit alors:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toutes occasions convenables, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par un discours du trône.

● (1548)

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

[Français]

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de vous informer que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai annoncé à Son Excellence que j'avais été choisi Orateur. En votre nom, j'ai réclaté les privilèges accordés d'ordinaire, et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES SERMENTS D'OFFICE

**Le très hon. Joe Clark (premier ministre)** demande à présenter le bill C-1, relatif à la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

\* \* \*

#### LE DISCOURS DU TRÔNE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de faire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

#### Discours du trône

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la trente et unième législature du Canada.

Cette année, le Canada a eu l'honneur d'accueillir deux membres de la famille royale. En avril, le prince de Galles s'est rendu dans l'Ouest et le Nord du pays de même qu'à Toronto et à Ottawa. Pendant les mois de juin et juillet, la reine Elisabeth, la reine-mère, a gracieusement rempli des obligations à Halifax et à Toronto. Les membres seront heureux d'apprendre que le prince Philippe nous rendra une brève visite au pays au mois d'octobre en vue de la préparation du congrès d'études du Commonwealth qui se tiendra au Canada le printemps prochain sous la présidence du duc d'Edimbourg. Entretemps, au mois de novembre, la princesse Anne remplira des engagements auprès de l'Association canadienne d'aide à l'enfance.

J'ai eu, au cours de la présente année, l'inoubliable occasion d'apprécier de nouveau la beauté, la diversité et les richesses naturelles de notre pays. Dans chaque région, la population nous a réservé, à ma femme et à moi-même, un accueil chaleureux et tout à fait particulier. Nous avons fait des visites officielles dans chacune des dix provinces et les Territoires du Nord-Ouest, et nous envisageons avec plaisir de nous rendre bientôt au Yukon. Nous sommes également demeurés pendant un certain temps à la Citadelle, à Québec, ainsi que dans des locaux mis à notre disposition au Governor's House à Lower Fort Garry.

En ma qualité de représentant de notre gracieuse Souveraine la reine Elisabeth II, je suis heureux de participer à cette cérémonie importante dans la vie de notre nation, qui réunit les trois éléments du Parlement du Canada, soit la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes.

J'attends avec impatience le plaisir de rencontrer les membres de ce nouveau Parlement.

Les ministres ont reçu, en ce début des années 80, le mandat de modifier l'orientation du gouvernement du Canada. Ce changement de cap vise principalement à rehausser les droits et libertés des citoyens canadiens et les perspectives qui s'ouvrent à eux, ainsi qu'à ranimer l'esprit de collaboration et de renouveau, élément essentiel à notre fédération.

[Français]

Le mandat des ministres leur enjoint de mettre à profit les avantages du Canada. En effet, nous avons accès à un marché de masse, à trois vastes océans, voire au monde entier. Chacune de nos régions renferme d'immenses richesses naturelles qui peuvent assurer notre force industrielle pour des années à venir. Certaines identités locales se montrent au grand jour, fières de leur langue, de leurs coutumes et de leur communauté, et témoignent d'une vitalité culturelle unique au monde. Les ministres croient fermement que pour bâtir une nation il faut en respecter tous les éléments. Nous vous demanderons d'étudier des mesures susceptibles de tirer profit de cette riche diversité régionale et culturelle au Canada.

Au cours des quatre derniers mois, mes ministres se sont appliqués à changer le climat qui régnait depuis plusieurs années dans le secteur des relations fédérales-provinciales. Cela a donné lieu à des renversements de situation: une entente vient d'être conclue au sujet des loteries et un accord de principe est intervenu entre le gouvernement fédéral et certaines des provinces côtières au chapitre des ressources minérales sous-marines. Cette évolution est à la base de la philosophie de mon gouvernement. De concert avec nos partenaires provinciaux, nous voulons apporter des solutions pratiques à des problèmes concrets.

Pour que le système fédéral fonctionne, il nous faut absolument changer les attitudes du passé et le gouvernement fédéral doit donner l'exemple. C'est pourquoi mon gouvernement compte tout mettre en œuvre pour instaurer une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales. Celle-ci sera caractérisée par la consultation et la coopération. Le temps est venu de s'entendre dans ce pays et d'harmoniser nos différences. Ensemble nous devons développer le potentiel du Canada. C'est en bâtissant que nous renouvellerons le fédéralisme canadien. C'est en cet esprit que mon gouvernement envisage la prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui doit se tenir à Ottawa cette année.

[Traduction]

Les citoyens et le Parlement ne peuvent exercer de contrôle sur le gouvernement que si l'information est mise à la disposition du public. Vous aurez à approuver un projet de loi sur l'accès à l'information qui repose sur le principe suivant: les renseignements dont dispose l'État doivent pouvoir être communiqués aux citoyens; de plus, les exceptions inévitables à ce principe doivent être restreintes et précises, et les plaintes touchant l'application de ces exceptions doivent être réglées hors du gouvernement.